

XXXI^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À LA XXXI^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RÉSOLUTION B3

relative au repère de référence céleste Gaia

proposée par le Groupe de travail « Réalisations multi-longueur d'onde du Système de référence céleste international » de la Division A de l'UAI

La XXXI^e Assemblée Générale de l'Union Astronomique Internationale (UAI),

notant

1. que la résolution B2 de la XXIII^e Assemblée Générale de l'UAI (1997) a décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 1998, le système de référence céleste de l'UAI serait le Système de référence céleste international (ICRS) ;
2. que la résolution B2 de la XXIII^e Assemblée Générale de l'UAI (1997) a décidé que le catalogue Hipparcos serait la réalisation primaire de l'ICRS pour les longueurs d'onde optiques ;
3. que la résolution B2 de la XXX^e Assemblée Générale de l'UAI (2018) a décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, la réalisation fondamentale du Système de référence céleste international (ICRS) serait la troisième réalisation du repère de référence céleste international (ICRF3), telle qu'établie par le Groupe de travail de l'UAI y afférent ;

reconnaisant

4. que depuis la mise en œuvre de l'ICRF3, le télescope spatial Gaia de l'ESA a effectué des observations appropriées de sources extragalactiques et produit un catalogue astrométrique de grande qualité de ces sources ;
5. que les principes observationnels mis en œuvre par Gaia concernant ces sources extragalactiques répondent aux principes fondamentaux de l'ICRS ;
6. que le repère de référence céleste de Gaia dans le domaine visible (Gaia-CRF3) et le repère radio ICRF3 ont été alignés l'un sur l'autre au moyen de sources communes dans les domaines optique et radio ;
7. que le repère Gaia-CRF3 et le catalogue stellaire Gaia ont très largement remplacé le catalogue Hipparcos ;
8. que le repère Gaia-CRF3 est de fait la réalisation optique du repère de référence céleste en usage dans la communauté astronomique ;
9. que les données du repère Gaia-CRF3 ont été publiées en décembre 2020 comme produits du catalogue Gaia EDR3 et sont accessibles depuis l'archive Gaia ;

décide

10. qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, la réalisation fondamentale du Système de référence céleste international (ICRS) comprendra la troisième réalisation du repère de référence céleste international (ICRF3) pour le domaine radio et la réalisation Gaia-CRF3 pour le domaine optique.

Référence

Gaia collaboration, Gaia Early Data Release 3. Summary of the contents and survey properties, *A&A*, 649, A1 (2021), <https://doi.org/10.1051/0004-6361/202039657>